

Autorisations individuelles d'occupation des sols

OBJECTIFS

- Savoir appliquer la réforme de 2007 des autorisations individuelles de construire
- Connaître les nouveautés textuels depuis 2007
- Maîtriser les procédures d'obtention
- Gérer les difficultés et les contentieux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Étude détaillée de la législation et de la jurisprudence
- Échanges d'expériences et de pratiques avec les participants
- Cas pratiques

PUBLIC

- Services urbanisme, fonciers et aménagement des collectivités locales
- Candidats pétitionnaires

DATES :
PARIS > 22-23 OCTOBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Les contingences externes au dossier d'urbanisme

- Les législations parallèles
- L'identité du pétitionnaire

Le Certificat d'Urbanisme

- Informatif
- Opérationnel
- Portée

Les exemptions

- Constructions nouvelles dispensées de toute formalité
- Travaux exécutés sur des constructions existantes et changements de destination de ces constructions

La Déclaration Préalable

- Champ d'application
- Procédure ; l'impossible retrait.

Le permis de construire

- Champ d'application
- Procédure et délais d'instruction
- La décision et sa portée

Sort de toute opération achevée : déclaration d'achèvement de travaux DAACT

Le permis de démolir

Le permis d'aménager

Contentieux et sanctions